

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC **RELATIF À UNE DEMANDE** **DE DÉROGATION MINEURE**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 4 435 187,
SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **5 décembre 2022, à 19h30**.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure DM-2022-003 concernant le lot 4 435 187, afin de régulariser la distance de 1.37 mètre entre la remise et le garage alors que le règlement de zonage 597-21 prévoit une distance de 3 mètres entre deux bâtiments accessoires.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 14^{ième} jour du mois de novembre 2022.



Mme Émilie Trottier,
Secrétaire-trésorière